

SARL ROMANIK NOTAIRES

PONTOISE

8, place de l'Hôtel de Ville
CS 32106
95304 CERGY- PONTOISE cedex

Tél. : 01 30 30 06 67

Fax : 01 30 73 24 45

LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ETUDE POUR UN ACTE DE LIQUIDATION-PARTAGE DE COMMUNAUTE (non contentieux)

(À remettre lors du premier rendez-vous)

ETAT CIVIL

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité de chacun des époux
- La copie de votre livret de famille
- Le questionnaire d'état civil ci-joint, rempli par chacun des époux
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé au recto) de chacun des époux
- Idnetité de chacun des avocats vous accompagnant

ACTIF PATRIMONIAL

- Copie intégrale du titre de propriété des immeubles (appartement, maison, terrain, local d'activité)
- Deux avis de valeur de ces immeubles (évaluation par agence ou autre professionnel de l'immobilier)
- Noms et adresses des syndics de copropriété des immeubles (le cas échéant)
- Relevés de comptes de toutes les banques ou organismes dans lesquels chacun époux détient des avoirs
- Références (nom, adresse, numéro de contrat) des contrats d'assurance-vie souscrits par les époux
- Véhicules automobiles : Copie des cartes grises des véhicules automobiles et avis de valeur correspondant
- Parts sociales : copie des statuts à jour, kbis de moins de 6 mois et le cas échéant, copie du dernier bilan, valorisation desdites parts
- Fonds de commerce : copie de l'acte d'achat le cas échéant, copie du bail en cours, copie du dernier bilan

Successseurs de Maîtres Jean VIGNAL, Jean-Michel VULACH, Christian JANIN

Tout règlement supérieur ou égal à 3000 euros doit être effectué par virement bancaire

Et d'une manière générale, tout ce qui peut constituer un actif de la communauté

PASSIF PATRIMONIAL

- Etat des dettes de la communauté
- Acte(s) de prêt ou de cautionnement en cours
- Copie de l'avis d'imposition de l'année
- Copie de la taxe d'habitation de l'année
- Copie de la taxe foncière de l'année

Et d'une manière générale, tout ce qui peut constituer un passif de la communauté

PROVISION SUR FRAIS

- Une provision sur frais d'un montant de 500,00 euros à verser par chèque à l'ordre de "ROMANIK NOTAIRES"